

L'opinion d'un forestier français sur la méthode du contrôle

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A. Wahlgreen : Traits caractéristiques du développement de l'aménagement des forêts en Suède, Stockholm 1928.

La Suède et ses forêts, Stockholm, 1928.

Un livre sur la Suède, Stockholm, 1927.

M. Décoppet : Notes de voyage en Scandinavie, « Journal forestier suisse », 1913.

L'opinion d'un forestier français sur la Méthode du contrôle.

M. l'inspecteur général des eaux et forêts *G. Géneau*, à Paris, le distingué rédacteur en chef de la « Revue des eaux et forêts », a publié récemment, dans ce périodique, une analyse bibliographique fort bien pensée du livre de *M. William Borel* : « Guide pour l'application du contrôle aux futaies jardinées ». Au cours de cet intéressant compte rendu, M. Géneau examine différentes particularités de la Méthode du contrôle. Il l'a fait dans des termes bien propres à réjouir tous ceux qui ont suivi avec intérêt le développement et les progrès réalisés par cette dernière. Cette opinion d'un forestier français, qui fait autorité dans son pays, contraste agréablement avec celle exprimée sur le même sujet par plusieurs de ses compatriotes, en particulier par M. le professeur Huffel.

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire, ci-dessous, quelques extraits de l'analyse écrite par l'éminent sylviculteur français :

« La Méthode du contrôle ne constitue pas un nouveau mode de traitement; c'est le jardinage soumis à un contrôle expérimental qui tend à en faire un mode de culture intensive.

L'expérience ayant montré que l'âge des bois ne saurait servir de critérium à l'aménagiste, la Méthode du contrôle ne connaît pas d'âge d'exploitabilité et, par conséquent, ne fixe aucune révolution. La possibilité est établie, la première fois, de façon empirique : tant pour cent du volume inventorié, ou tant de mètres cubes à l'ha. Ultérieurement, la possibilité sera la moyenne des accroissements constatés au cours des inventaires précédents, bien plutôt que l'accroissement résultant du dernier inventaire. Il semble bien qu'en adoptant cette moyenne, la méthode échappe au reproche qu'on lui a parfois adressé de conduire à des possibilités exagérées, par suite des erreurs pouvant affecter deux inventaires successifs. Cette possibilité n'a d'ailleurs rien de rigide.

La Méthode du contrôle n'est pas applicable partout, même dans l'hypothèse où le propriétaire de la forêt disposerait de moyens d'action suffisants. Dans la région des Pyrénées, par exemple, les difficultés d'exploitation et de vidange sont telles que les coupes ne peuvent être vendues qu'à la condition d'être concentrées et massives. Les conditions économiques obligent à adopter de longues rotations, ce qui est la négation même du contrôle.

Cependant, certaines des impossibilités actuelles pourraient être

levées et l'on aurait tort de renoncer définitivement à une méthode qui est loin d'avoir dit son dernier mot.

Des expériences seraient, à mon humble avis, utiles à entreprendre. Dans son plus récent ouvrage « Les méthodes de l'aménagement forestier en France », p. 181, M. Huffel rappelle qu'une expérience a déjà été tentée, mais qu'elle n'a pas été couronnée de succès. Sur l'initiative de Puton une série de contrôle avait été établie en 1886 dans la forêt de Champenoux; l'aménagement avait été réglé et appliqué par Gurnaude lui-même. La rotation était de 6 ans. Gurnaude ne tarda pas à reconnaître la nécessité d'augmenter cette rotation qu'il porta à 12 ans. A sa mort, les recépages systématiques furent supprimés et la série de contrôle devint une série de futaie claire. On ne peut s'empêcher d'observer que cette série d'expérience avait été choisie d'une façon assez singulière : dans un taillis sous futaie dont le matériel initial n'était que de 31 m³ à l'ha, il est bien évident que les coupes ne pouvaient repasser utilement tous les six ans.

Il y aurait intérêt à reprendre cette expérience non plus dans un taillis sous futaie, mais dans quelques sapinières jardinées bien choisies, car, en définitive, la Méthode du contrôle s'applique avant tout aux sapinières. Cette expérience aurait pour but de vérifier, non pas tant la valeur culturale de la méthode qui semble bien hors de contestation, que sa valeur financière : l'augmentation de dépenses qu'entraînera l'application du contrôle sera-t-elle couverte par l'augmentation des produits ? Tel est le point qu'il serait intéressant d'éclaircir. Suivant les résultats constatés, l'Administration pourrait envisager une extension de la méthode avec une augmentation corrélative du personnel. La sylviculture moderne doit, comme toutes les autres cultures, devenir intensive : si l'Etat peut produire sur le même sol un plus grand nombre de mètres cubes sans que le prix de revient du mètre cube soit augmenté, on ne comprendrait pas qu'il écartât cette possibilité. »

COMMUNICATIONS.

Statistique des forêts d'Alsace et de Lorraine.

La Direction générale des eaux et forêts d'Alsace et de Lorraine publie, chaque année, une récapitulation très complète des résultats de la gestion des forêts publiques de ces départements. Contenance des boisés, produits principaux et accessoires, prix réalisés par assortiments pour les différentes essences, prix moyens des principales essences, travaux divers, etc., tous ces renseignements sont groupés, sous forme de tableaux, pour chacune des trois conservations et chacun des 66 cantonnements (arrondissements forestiers).

La Direction générale de Strasbourg a eu l'amabilité de nous adresser la brochure n° 43, concernant l'exercice 1926, qui vient de